

**RESOLUTION**

**concernant les mesures provisoires à prendre  
jusqu'à l'élection d'un nouveau Comité du Syndicat du personnel**

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> octobre 1999,

**CONSIDERANT** la situation imprévue dans laquelle il se trouve, après la démission de tous les membres du Comité du Syndicat du personnel à Genève;

**CONSCIENT** de la nécessité d'expédier les affaires courantes du Syndicat du personnel jusqu'à la prise de fonction des membres du comité qui seront élus lors des prochaines élections,

**DECIDE:**

*de donner mandat aux membres du Comité sortant dans son ensemble de constituer un comité intérimaire afin d'assurer, par un processus consensuel, les affaires courantes du Syndicat jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau comité.*